



BNP PARIBAS

VOS REPRÉSENTANTS

cfdt.nationale@bnpparibas.com



Richard PONS
07 62 32 58 07

Délégué syndical national



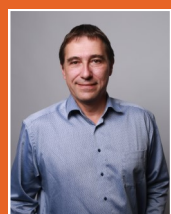
Patricia LEROY
06 68 24 34 16

Déléguée syndicale nationale adjointe



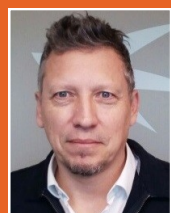
Julie LEQUEUX
06 60 68 60 35

Déléguée syndicale nationale adjointe



Pierre RIVIÈRE
06 65 64 56 98

Représentant syndical national



Laurent COURRIER
06 68 05 69 06

Représentant syndical national adjoint

Parlons ARGENT - suite

INDEMNISATION du TRAVAIL À DOMICILE

Pour mémoire, c'est bien l'action de mise en demeure de la Cfdt du 29 janvier 2021, faisant suite à nos diverses relances sur 2020, qui a engagé la Direction à entrer en négociation sur l'indemnisation du Travail à domicile (TAD).

07 avril 2021

Validés en 2e séance de négociation :

- Augmentation des montants du forfait « frais professionnels »
- Hausse de l'indemnité repas
- Ajout d'un palier sur 2021

Obtenu par la
CFDT

Rétroactivité des indemnités au 17 mars 2020



CE QUI VOUS SERA VERSÉ :

incluant indemnités frais professionnels + forfait repas (pour les salariés ne disposant pas de ticket restaurant)

Pour 2020, paiement en mai 2021 :

Suivant nombre de jours forfaitaires travaillés hors site* du 17/03/2020 au 31/12/2020.

Palier 1	120 jours et plus	300 €
Palier 2	80 à 119 jours	200 €
Palier 3	40 à 79 jours	100 €

Avec
Forfait repas

Palier 1	Palier 2	Palier 3
400 €	270 €	130 €

Pour 2021, paiement en octobre 2021 :

Suivant nombre de jours forfaitaires travaillés hors site* du 01/01/2021 au 31/08/2021.

Palier 1	100 jours et plus	250 € nouveau
Palier 2	80 à 99 jours	200 €
Palier 3	40 à 79 jours	100 €

Avec
Forfait repas

Palier 1	Palier 2	Palier 3
330 €	270 €	130 €

* Le nombre de jours de travail à domicile sera déterminé selon les dispositions des protocoles sanitaires internes, dispositions gouvernementales, INCA, et à la main des managers

La CFDT a mené ces négociations pour que, vous, télétravailleurs, les « oubliés » de la Prime Macron de juin 2020, soyez indemnisés pour vos frais supplémentaires engagés quand vous participez activement à la continuité de l'activité de l'entreprise, hors site.

Rappelons aussi, que le télétravail permet à l'entreprise d'économiser sur plusieurs postes (électricité, parc immobilier, frais logistiques...).

Nous notons avoir été entendus sur beaucoup de nos/vos revendications (hausse des montants, rétroactivité...), pour la CFDT, l'Entreprise aurait pu aller encore plus loin.

Télétravailleurs d'hier, d'aujourd'hui et de demain chez BNP Paribas :

La CFDT est à vos côtés !

Demandes
CFDT

Accord Télétravail : renégociation en mai 2021 !

- Ouvrir le télétravail à TOUS les salariés BNP Paribas
- Intégrer une indemnité/jour télétravaillé
- Abaisser la contrainte de présence sur site à 1j/semaine
- Participer à l'équipement bureautique
- Autoriser le télétravail en dehors du domicile principal
- Prévoir le télétravail en situation exceptionnelle